

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Madame Corinne REGLAIN, 1^{ère} Adjointe.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :

FI-5 - Approbation du
Compte Financier
Unique 2025 –
Budget Locaux
Commerciaux

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, informe le Conseil municipal du résultat du Compte Financier Unique du budget Locaux commerciaux pour l'exercice 2025.

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à Madame Corinne REGLAIN, 1^{ère} Adjointe, pour le vote du Compte Financier Unique du budget Locaux commerciaux pour l'exercice 2025,

Il s'établit ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques qui en a confirmé les valeurs :

Objet :

FI-5 - Approbation du
Compte Financier
Unique 2025 –
Budget Locaux
Commerciaux

Budget annexe Locaux commerciaux

		Dépenses	Recettes
Investissement	Ecritures réelles	82 946,12	52 243,72
	Ecritures d'ordres	96 666,00	126 111,75
	Déficit 2024	13 028,72	-
	TOTAL	192 640,84	178 355,47

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Ecritures réelles	48 423,70	161 025,42
	Ecritures d'ordres	126 111,75	96 666,00
	Excédent 2024		213 443,93
	TOTAL	174 535,45	471 135,35

		Dépenses	Recettes
<u>TOTAL</u>	Ecritures réelles	131 369,82	213 269,14
	Ecritures d'ordres	222 777,75	222 777,75
	Excédent/déficit 2024	13 028,72	213 443,93
		367 176,29	649 490,82

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Elit Madame Corinne REGLAIN, 1^{ère} Adjointe, présidente de séance,
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Locaux commerciaux tel que présenté ci-dessus.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA



Présidente de séance,

Corinne REGLAIN



Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le
- par sa publication le **02 JUL. 2026**

Le Maire

